

 Le … janvier 2022

Très urgent

Madame la députée (sénatrice) XY, Monsieur le député (sénateur) XY,

Par ce courrier, étant adhérent(e) du Collectif Inter-Blocs, je vous interpelle une nouvelle fois sur la situation urgente et grave de la profession des Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômé d’État (IBODE) et de la prise en soins des patients hospitalisés.

En effet, la situation a encore évolué défavorablement depuis le 30 décembre 2021 et nous vous demandons d’intervenir. Le Conseil d’État a été saisi par le syndicat des chirurgiens de France (UCDF), le syndicat « Le bloc » ainsi que la Fédération de l'Hospitalisation du Privé (FHP) dans l’objectif d’obtenir l’extension des actes autorisés, dans le cadre réglementaire des mesures transitoires pour les infirmiers de soins généraux (IDE) exerçant au bloc opératoire, à tous les actes exclusifs IBODE. Il annule donc les mesures transitoires en vigueur et demande au gouvernement leur réécriture dans un délai de 4 mois pour assurer la sécurité juridique d’exercice des IDE et la continuité de soins au bloc opératoire (CE, 30 décembre 2021, n° 434004).

Les mesures transitoires, comme son nom l'indique, devaient pourtant être temporaires afin de permettre la formation par les employeurs depuis 2015, date d’entrée en vigueur des actes exclusifs, d’un grand nombre d’IBODE favorisant l’application pleine et entière de nos actes, et ce afin d’optimiser la sécurité et la qualité des soins pour les patients au bloc opératoire. Mais rien n’a été fait en ce sens, bien au contraire, la situation se dégrade.

Force est de constater que ni la FHP, ni les chirurgiens libéraux adhérents de l’UCDF n’ont tenu leurs engagements comme le rappelle le Conseil d’Etat dans son avis. Bien au contraire, leur objectif, de façon sournoise, était de faire abroger le décret sous prétexte du manque d’IBODE dans les blocs opératoires. Cette stratégie d’économie leur permettant d'utiliser du personnel infirmier non diplômé IBODE, donc à moindre coût et de les emprisonner dans un statut professionnel sans possibilité d'évolution. Le gouvernement s’est engouffré dans cette voie erronée et dangereuse.

Cette situation est pénalisante, discriminatoire et inégalitaire pour les IBODE et IDE en bloc opératoire. Les seuls gagnants étant les directions financières des centres hospitaliers. Seul l’aspect comptable semble importer au gouvernement en dépit de la qualité de soin des patients. Le Premier Ministre a 4 mois pour rectifier le tir et votre intervention sera déterminante en ce sens.

Nous avons proposé à de nombreuses reprises et sans succès une formation diplômante en alternance pour les IDE de bloc opératoire dans le cadre des mesures transitoires. Elle n’a pas pour objectif de se substituer à la formation classique déjà en place bien évidemment mais de faciliter l’accès à la formation à la spécialisation IBODE aux IDE éligibles aux MT, sans mettre en difficulté les employeur, concrète et satisfaisante à tous points de vue, c’est la meilleure option et elle répond à l’injonction faite au Premier Ministre par le Conseil d’État.

En résumé, notre proposition de formation en alternance rentrerait dans le cadre de la formation continue avec possibilité d’utiliser le Compte Personnel de Formation (CPF) (conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel).Elle est adaptée aux IDE en fonction de leur expérience au bloc opératoire et personnalisée afin qu’ils puissent tous bénéficier à terme d’une formation complète portant au moins sur les chirurgies socles détaillées dans notre proposition. Les stages seront effectués sur des structures privées ou publiques. La formation en alternance que nous proposons tient compte de l’avis des professionnels et offre plusieurs choix aux employeurs ainsi qu’aux IDE en demande de formation. Elle offre la possibilité de conjuguer travail, formation professionnelle et vie personnelle. Nous nous tournons vers vous pour la porter.

Notre profession et l’hôpital sont en danger. Les IBODE suivent une formation de 18 mois, bientôt 24, qui n'est absolument pas reconnue, bien au contraire. Nous serons remplacés par des IDE ayant une formation de 21h comme le prévoit le gouvernement. Il y a là un sérieux danger pour la qualité des soins des patients et le système de soins français.

Cette nouvelle attaque injustifiée que notre profession subit doit être stoppée dans l’intérêt des patients. Nous vous demandons donc de vous positionner en urgence sur ce scandale statutaire et cette erreur manifeste d'appréciation dont le seul objectif est de faire des économies sur le dos des soignants et de voir mourir à terme notre profession. Nous avons été portés au rang de héros hier mais sommes aujourd’hui menacés en raison de logiques comptables cyniques. De plus, d’un point de vue éthique et déontologique, il est inconcevable que les patients soient des victimes collatérales de ces choix purement économiques.

Pourriez-vous interpeller le premier ministre à ce sujet et lui demander de revoir sa position dans le délai de 4 mois qui lui est imparti par le Conseil d’État ?

Nous vous remercions de l’intérêt que vous porterez à la problématique de la santé des patients et du statut de ceux qui les prennent en charge.

Dans l’attente de vous lire ou de vous entendre, nous restons à votre disposition pour tout complément d’information.

Nous vous prions de croire à l’assurance de nos salutations les meilleurs.

signature

collectifinterblocs@gmail.com